



**Compte-rendu
3 mai 2018**

Compte rendu de la Négociation « dialogue social » (7)

Délégation CGT

*Le décret d'adaptation
actuel de 1985,
autorisé par la loi
(L2311-1), fixe deux
collèges électoraux, la
séparation des
activités sociales et
l'élection directe du
Comité National (nom
du CCE au CEA)*

Ordre du jour :

- 1. Projet de décret d'adaptation des IRP**
- 2. Activités sociales**

1. Projet de décret adaptant les institutions représentatives du personnel au CEA

La direction souhaite envoyer le projet de décret avant le 15 mai. Elle pense que le décret peut mettre 3 à 4 mois à être adopté.

l'ensemble des organisations syndicales sauf la CFDT est d'accord avec ce report.

La direction demande un nouveau tour de table sur les positions des syndicats.

La CFDT est pour une élection pour le CN et une désignation des CCAS et CLAS, pour le maintien de deux collèges électoraux et pour une gestion centrale de la subvention des activités sociales.

La CGC reporte sa réponse au 24 mai, et rappelle que la direction avait fixé fin juin comme date de transmission du projet de décret aux ministères.

La CFTC est pour une mutualisation du budget de fonctionnement, pour une désignation des membres des CCAS et CLAS.

Le SPAEN est pour garder les 3 points du décret actuel, des représentants spécifiquement élus pour les activités sociales, des élections directes du CN et des CCAS et CLAS et deux collèges électoraux.

La CGT est pour un nouveau décret et donnera le détail du contenu quelle souhaite le 24 mai.

La direction envisage d'envoyer malgré tout le décret avant le 24 mai.

La CGT s'étonne de cette éventualité qui reviendrait à refuser un report de 9 jours demandé par 4 organisations syndicales.

2. Organisation des Activités Sociales

La direction revient sur l'organisation des activités sociales avec les CCAS et CLAS qui délèguent les activités sociales aux ACAS et ALAS, respectivement. Elle demande qui est responsable des comptes les CLAS ou les ALAS.

Plusieurs Organisations Syndicales sont d'accord avec le fait que les CLAS et CCAS fixent les orientations et les ALAS et ACAS s'occupent de la gestion. Elles précisent que si les orientations sont décidées en CLAS et CCAS il faut plus de moyens pour ces comités.

La CGT affirme qu'il n'est pas facile de faire la distinction entre ce qui

La CGT demande que les militants des activités sociales aient des moyens en temps adaptés au travail fourni et en particulier que les présidents d'ALAS aient le temps nécessaire à leurs fonctions.

ressort de l'orientation et ce qui ressort de la gestion. Elle affirme à nouveau qu'elle souhaite le maintien des ALAS et de leurs attributions.

La direction est d'avis que s'il y a délégation à une association il faut être clair sur les comptes qu'elle doit rendre auprès du comité qui lui donne délégation. Cela change complètement l'approche comptable.

Les ALAS délèguent parfois les activités sportives à des Associations Sportives (AS). La CGC remarque que certaines AS ont des budgets non négligeables et qu'elles devraient rendre des comptes devant les ALAS

Plusieurs organisations syndicales font des propositions de nouvelles organisations des activités sociales, avec la communication entre ALAS et ACAS, avec le lien avec les associations sportives et culturelles, un statut particulier pour les présidents d'associations,

La CGT affirme qu'on peut imaginer toutes les organisations qu'on veut dans les textes, de toute façon le gros problème actuel est le non-respect des règles écrites existantes.

La direction répond que changer les règles permet parfois de changer les pratiques. Elle pense qu'il faut redéfinir le rôles des associations et des Assemblées Générales Ordinaires des ALAS et ACAS.

La CGT demande plus de moyens pour les militants qui s'occupent des activités sociales, en particulier les présidents d'ALAS, les trésoriers et les rapporteurs de commissions.

La direction répond que les représentants ALAS ont 80 h par an et les élus ACAS 450 jours par an à se partager et que c'est suffisant. Elle affirme par ailleurs que l'engagement associatif ça demande du temps et que ce n'est pas au CEA de donner des crédits d'heures pour ces sujets.

La CGT proteste vivement et ne trouve pas que 80 h par an soit suffisant. Par ailleurs elle conteste la distinction entre engagement associatif et engagement syndical dans les activités sociales car bien souvent ce sont les mêmes personnes.

La direction évoque les comités de gestion. Elle se demande si c'est une bonne chose ou non, et si les élus qui y participent sont bien formés, et ont bien les informations nécessaires aux décisions.

La non certification des comptes de l'ACAS : la direction affirme que le commissaire au compte ne soupçonne pas de malversations et qu'il précise que les problèmes sont identifiés, ils viennent des « comptes clients » c'est à dire ce que versent les salariés et sur les incertitudes que l'on a sur les sommes. Il estime qu'il se peut qu'il faille plus d'un an pour régler ces problèmes.